



Jean Tardif

Délégué de l'Association internationale PlanetAgora
FRANCE

Mondialisation et cultures: enjeux marginaux ou enjeux géoculturels? Pour une approche stratégique

NOTA BENE

L'accès aux textes des colloques panaméricain et 2001 Bogues est exclusivement réservé aux participants. Vous pouvez les consulter et les citer, en respectant les règles usuelles, mais non les reproduire. Le contenu des textes n'engage que la responsabilité de leur auteur, auteure.

Access to the Panamerican and 2001 Bugs' conferences' papers is strictly reserved to the participants. You can read and quote them, according to standard rules, but not reproduce them. The content of the texts engages the responsibility of their authors only.

El acceso a los textos de los encuentros panamericano y 2001 Efectos es exclusivamente reservado a los participantes. Pueden consultar y citarlos, respetando las pautas usuales, pero no reproducirlos. El contenido de los textos es unicamente responsabilidad del (de la) autor(a).

O acesso aos textos dos encontros panamericano e 2001 Bugs é exclusivamente reservado aos participantes. Podem consultar e cita-los, respeitando as regras usuais, mais não reproduzi-los. O conteúdo dos textos e soamente a responsabilidade do (da) autor(a).

Colloque panaméricain
Industries culturelles et dialogue des civilisations dans les Amériques

Atelier A-12 : *État et diversité culturelle*

Jean TARDIF

**Mondialisation et cultures : enjeux marginaux ou enjeux géoculturels ?
 Pour une approche stratégique**

Il y a plusieurs façons d'aborder la question complexe des rapports entre l'État et la diversité culturelle et donc entre l'État et les cultures. C'est dans une perspective stratégique, c'est-à-dire orientée vers l'action, que je propose de la traiter en partant de l'interrogation suivante : la mondialisation modifie-t-elle les rapports entre les cultures et l'État ? Ce qui conduit à examiner les moyens de relever les défis que présente cette mutation dans sa dimension qu'il faudrait appeler extra-nationale plutôt que supranationale ou post-nationale¹.

Dans sa fonction sociale, la culture a une dimension identitaire. Ce qui explique la double ambiguïté des rapports de l'État à la culture, aussi bien sur le plan interne qu'externe.

Au plan interne, chaque État, ancien ou récent, considère qu'il constitue une entité identitaire largement définie par sa composante culturelle. Dans les pays multiculturels de plus en plus nombreux en raison des migrations, les politiques d'intégration ont parfois évolué vers la reconnaissance de plusieurs composantes de la population dans la mesure où elles servent ou ne menacent pas «l'unité nationale». Les tenants de l'ordre républicain subordonnent d'ailleurs au cadre national la reconnaissance des droits culturels des minorités qu'ils ne jugent acceptables que dans leur dimension individuelle.² L'apparition de solidarités transnationales entre les nouvelles diasporas révèle une dynamique nouvelle avec laquelle plusieurs États semblent peiner à composer. Par ailleurs, c'est dans le souci de conforter cette dimension identitaire que les princes mécènes ou les pouvoirs publics actuels ont soutenu la culture comme l'un des meilleurs moyens d'en faire l'illustration, voire l'un des instruments de leur puissance et de leur rayonnement. Aujourd'hui, en fonction de leurs conceptions et de leurs intérêts, les États appuient la culture suivant des approches différentes : aide directe à la création et à la diffusion ou support des visées d'entreprises puissantes en combattant les entraves à la circulation de leurs produits.

Cette même ambiguïté se retrouve *dans le système international* auquel on s'intéresse ici. Aujourd'hui, les rapports entre les sociétés et les cultures échappent largement à l'emprise étatique alors qu'avec l'industrialisation de la culture, les médias deviennent les véritables vecteurs de la mondialisation culturelle. Dans quel cadre peuvent donc s'effectuer les relations entre les sociétés et les cultures ? Le système des Nations-Unies n'y suffit manifestement pas : proclamée année pour le dialogue des civilisations, 2001 a été plutôt marquée par des événements tragiques que certains ont interprétés comme l'expression d'un "choc de civilisations"³.

Si la mutation actuelle oblige à revoir le rapport de l'État à l'identité et à la culture, elle conduit également à s'interroger sur la place et le rôle des relations entre les sociétés et les cultures dans la dynamique mondiale que de puissants intérêts voudraient soumettre aux seules lois du marché.

S'interroger sur les rapports entre la mondialisation et les cultures soulève des questions difficiles et délicates que personne ne semble pressé d'aborder directement. En résumant, on pourrait dire qu'il y a trois approches actuelles de cette question :

- la métaphore trompeuse du «village global» : une vision euphorique de la mondialisation heureuse;
- la théorie du «choc des civilisations» qui succéderait aux affrontements idéologiques : une vue pessimiste des relations humaines réduites aux rapports de force;
- la réduction des relations et des échanges interculturels à leur dimension commerciale : c'est l'approche utilitariste portée par l'économisme triomphant.

Je voudrais soumettre à votre examen critique une analyse différente qui fonde la proposition suivante : *la mondialisation va conduire à devoir envisager pour les rapports entre les sociétés et les cultures un cadre qui ne se réduit ni au système interétatique traditionnel ni au marché.*

Cette proposition ne s'oppose pas aux approches actuelles qui cherchent à donner une assise juridique à la défense de la diversité culturelle en envisageant un nouvel «instrument international». Elle les prolonge en tirant les conséquences politiques des constats dégagés par une analyse que je développerai en trois points :

- 1) en situant les enjeux de la culture et de la diversité culturelle dans la dynamique globale actuelle et en proposant de les considérer comme "*enjeux géoculturels*".
- 2) Après un examen des perspectives ouvertes à la diversité culturelle, j'essaierai de préciser *ce sur quoi doit porter la défense et la promotion du pluralisme culturel.*
- 3) Pour répondre à la question relative aux *moyens d'assurer la promotion du pluralisme culturel*, je proposerai de tirer les conséquences des constats effectués en avançant une alternative politique : celle d'*un régime* adapté aux exigences particulières des interactions et des échanges interculturels en conciliant la logique utilitaire du marché avec les exigences de la logique des identités. Et qu'un tel régime soit mis en place sous l'égide d'une nouvelle instance politique ouverte aux divers acteurs concernés : un *Conseil mondial des cultures.*

J'espère que ces quelques observations contribueront à ouvrir un véritable débat sur ces questions trop souvent ignorées ou caricaturées et qui, loin d'être marginales, vont compter parmi les enjeux stratégiques du XXI^e siècle. Tant il est vrai que la question politique fondamentale que soulève la mondialisation n'est pas celle de savoir comment commercer mais bien comment vivre ensemble dans un monde irréductiblement divers.

1- La dimension occultée de la mondialisation : les enjeux géoculturels

La mondialisation n'affecte pas tous les secteurs d'activité, elle ne comporte aucune fatalité, mais elle constitue un phénomène structurant .

La dynamique mondiale, comme le système international traditionnel, s'articule autour de trois enjeux centraux : la sécurité, la puissance, les identités. Ce ne sont pas seulement les rapports entre territoire et sécurité (enjeux géopolitiques), entre territoire et économie (enjeux géoéconomiques), mais aussi et peut-être surtout entre territoires et cultures (enjeux géoculturels) que la mondialisation oblige à redéfinir.

Depuis le traité de Westphalie en 1648, c'est le territoire national qui a constitué l'assise des rapports internationaux dont les États se reconnaissant souverains se définissaient comme les seuls acteurs. Les questions de sécurité, comme les échanges économiques débordent manifestement les frontières étatiques. Les questions culturelles aussi.

Le système interétatique westphalien postulait une correspondance entre État et identité. La réalité ne s'est jamais laissée modeler complètement par ce moule. La mondialisation ébranle cette conception de deux façons. D'une part, en réorganisant le temps et l'espace, elle fait resurgir le phénomène de multi-appartenances de l'individu qui exerce un éventail de choix et d'engagements qui ne sont pas mutuellement exclusifs et ne se situent plus uniquement dans la sphère nationale. D'autre part, avec l'industrialisation croissante de la culture, portée notamment par les médias, les rapports entre les cultures échappent de plus en plus aux lois de la proximité territoriale pour être soumis de plus en plus aux impératifs économiques. Pourtant l'analyse et l'action politique internationale semblent rester prisonnières du cadre étatique, même si la contestation commence à les faire bouger.

La mondialisation agit comme un révélateur. Elle conduit à nous interroger sur les **assises concrètes des identités, donc du pluralisme culturel**, et qui fondent la dialectique concrète des multi-appartenances. Ne faut-il pas reconnaître – et en tirer les conséquences concrètes – le fait que ces assises sont des entités très diverses sur un continuum mobile qui va des «pays-cultures» (Japon, Danemark...), en passant par ce que Vaclav Havel appelle les «sphères culturelles» (le monde arabe, le monde chinois...), les «aires linguistico-culturelles» (francophonie, hispanophonie, lusophonie...), le projet encore à peine évoqué d'une «Europe des cultures», jusqu'à une «hyperculture globalisante»⁴ portée par les médias ?

La *realpolitik* va devoir composer notamment avec la réalité complexe des multiples appartenances et des engagements différents, comme elle le fait à d'autres égards avec les réalités régionales qui revêtent des formes très diverses. Quelle place occupent ces entités dans le système international actuel ?

Kenneth Waltz⁵ estime que la question majeure des relations internationales n'est plus la quête d'un équilibre par la puissance militaire, mais bien la recherche de la sécurité. Ole Weaver⁶ définit ainsi la sécurité : «la capacité d'une société à conserver son caractère spécifique malgré des conditions changeantes et des menaces réelles ou virtuelles : plus précisément, elle concerne la permanence des schémas traditionnels de langage, de culture, d'association, d'identité et de pratiques nationales ou religieuses, compte tenu des nécessaires évolutions jugées acceptables».

Le président Clinton avait placé la sécurité économique sur le même plan que la sécurité militaire.⁷ Les événements du 11 septembre 2001 devraient sans doute conduire à situer la sécurité culturelle sur le même plan stratégique.

Curieusement, les enjeux culturels indissociables des enjeux d'identité sont les grands absents des débats stratégiques actuels. Sauf peut-être pour les Américains qui, depuis les accords Blum-Byrnes en mai 1946, ont fait de la promotion de leurs images, de leurs valeurs et de leur vision du monde l'un des trois piliers de la stratégie internationale dont ils récoltent aujourd'hui les fruits : "en termes de capacité militaire, de force économique et de puissance de nos idées et de notre culture, nous sommes la seule superpuissance du monde"⁸. Avant de parler de chocs de civilisations, Samuel Huntington affirmait que l'intérêt national se définit en fonction de l'identité dont la composante culturelle évolue avec le temps.⁹

Dans un article au titre provocateur, «In Praise of Cultural Imperialism?», David Rothkopf souligne que les instruments de la puissance ont changé : " La realpolitik de l'ère de l'information, c'est que l'établissement des normes technologiques, des normes des logiciels, la production des produits d'information les plus populaires, le leadership dans le développement du commerce global des services est aussi essentiel à celui qui veut être leader que l'étaient autrefois les ressources requises pour soutenir l'empire ou l'industrie... Utiliser les instruments de l'ère de l'information pour promouvoir la vision du monde américaine est sans doute le moyen le plus pacifique et le plus puissant de faire progresser les intérêts américains."¹⁰

Certains commencent à craindre de voir les réactions légitimes aux événements du 11 septembre conduire à la tentation d'un système impérial théorisé par Samuel Huntington sur le modèle d'un monde uni-multipolaire. *Ce danger vient moins d'un pays que d'un système*. On s'inquiétait déjà de l'uniformisation qu'un tel système pourrait entraîner dans l'espace économique mondial. Mais, comme l'observe le philosophe Claude Nicolet, «qu'il y ait ou non volonté d'hégémonie, le grand danger impérialiste est d'ordre culturel»¹¹. Si, comme l'observe le linguiste Claude Hagège, l'expansion d'une langue et d'une culture tient moins à leurs vertus propres qu'aux forces qui les propagent, est-il acceptable que les rapports entre les sociétés et les cultures dépendent surtout de ce que Jeremy Rifkin appelle « le capitalisme culturel»¹² ?

Ignorer le poids des identités et des cultures dans la gouvernance globale conduit à ignorer l'une des forces qui animent la dynamique mondiale.¹³ Voilà pourquoi alors que les interactions entre cultures prennent une nouvelle dimension, c'est comme enjeux géoculturels qu'il convient de les aborder. Il faut les réintroduire dans le champ politique qui n'est plus l'affaire des seuls États en les considérant non pas comme cause de chocs de civilisations, - ne serait-ce pas les identités contrariées qui deviendraient agressives ? - mais bien comme une force positive. Et en leur accordant une importance semblable à celle qui est réservée aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques dans la gouvernance globale.

Est-ce bien dans cette perspective stratégique qu'ont été abordés ces enjeux, aussi bien par les tenants de la libéralisation du marché culturel que par les défenseurs de la diversité culturelle ?

2- Sur quoi doit porter la défense du pluralisme culturel ?

La défense de «l'exception culturelle» devenue celle de la diversité culturelle est souvent perçue comme une affaire essentiellement française alors qu'elle concerne toutes les cultures. Pour arriver à dépasser cette perception et réussir à faire de la promotion du pluralisme culturel un combat universel, il faut s'entendre sur ce que l'on veut défendre ainsi que sur les moyens à prendre pour y arriver.

Dans la revue *Esprit* de mars-avril 2002, Marc-Olivier Padis se demande si «l'exception culturelle est une façon de placer «hors marché» des biens qui relèvent d'autres univers de valeur ou d'organiser le marché de telle sorte que l'industrie culturelle française y soit compétitive».¹⁴

Ce concept apparu en 1994 à la fin des négociations du Cycle Uruguay de l'OMC, a depuis été remplacé par la défense de la diversité culturelle invoquée pour justifier les États d'adopter des politiques de soutien à leur industries culturelles, audiovisuelles notamment. Plus récemment, les pouvoirs publics canadiens et québécois ont entrepris une campagne visant à développer « un instrument international » afin de donner une assise juridique à la diversité culturelle, tout en butant sur le problème de son rattachement à une organisation internationale.

Ces efforts ont eu l'immense mérite d'inciter les États à ne pas prendre d'engagement de libéralisation de leur marché culturel dans le cadre de l'OMC. Mais c'est une position fragile dont il faut reconnaître les limites. D'une part parce que « l'exception culturelle » n'a pas de valeur juridique. D'autre part, parce que cette position repose sur un consensus politique qui recouvre des positions divergentes, même au sein de l'Union européenne, et qui pourrait être mis à mal quand viendra le temps des arbitrages, entre culture et agriculture, par exemple... Sans oublier que les intérêts des grands groupes poussent les États-Unis à exercer de fortes pressions pour obtenir des engagements de libéralisation. De plus, les négociations sur les Télécom qui se poursuivent au sein de l'OMC pourraient bien conduire, par l'effet de convergence et de l'intégration verticale des grands groupes, à donner à cette position défensive l'allure et l'efficacité de la ligne Maginot.

En fait, ces approches ne tirent pas les conséquences des constats qui s'imposent. Avec le concept de "marchandises pas comme les autres", elles se situent toujours dans la sphère marchande. Elles ignorent une donnée structurante : la réalité, le poids et les moyens des grands groupes multimédias dans la dynamique mondiale qui n'obéit plus à la logique territoriale des états, et qui ne peut plus être régulée efficacement par les traités traditionnels, ainsi qu'on le voit bien dans la sphère financière, économique ou environnementale. En articulant la défense de la diversité culturelle au pouvoir des États de définir leurs politiques culturelles, on néglige le fait que les politiques nationales ne peuvent désormais être efficaces si elles ne sont pas appuyées en même temps par un cadre qui gouverne effectivement les échanges culturels transnationaux. Car c'est bien à l'échelle extranationale que se joue pour l'essentiel l'avenir du pluralisme culturel.

La mondialisation oblige à traiter la question autrement. C'est l'industrialisation galopante de la culture qui fait problème au pluralisme culturel. La logique du marché

conduit à la concentration des entreprises, à leur intégration verticale et à la formation d'oligopoles suivant un schéma autojustificateur bien résumé le président d'AT&T qui parle des impératifs de l'ubiquité pour les entreprises globales qu'appelle la mondialisation : accès à la clientèle partout dans le monde, infrastructures appropriées, contenus. En invoquant les principes de la liberté d'investissement et le droit d'accès au marché, ces grands groupes obtiennent le pouvoir d'agir de façon transnationale, ce qui vide en grande partie de leur substance la réalité des frontières nationales et de leur efficacité les politiques des États dont les moyens sont sans commune mesure avec celles de ces entreprises.¹⁵ Les rapports de la CNUCED montrent que pour les deux dernières années, les investissements directs à l'étranger, ceux-là même que voulait protéger le projet d'accord AMI concocté en secret à l'OCDE, ont pris la forme, dans plus de 85% des cas, de fusions-acquisitions qui créent plus de pouvoir que de richesse.

Ce schéma de concentration et d'intégration verticale s'est rapidement imposé dans le secteur audiovisuel. En 1993, les 50 premiers groupes de ce secteur réalisaient un chiffre d'affaires de 125 milliards \$; en 1997, c'était l'affaire des 7 premiers. Malgré les soubresauts du Nasdaq et les difficultés actuelles de certains groupes, la levée des mesures américaines qui freinaient la concentration des industries pourrait encourager la poursuite de ce mouvement. Tant il est vrai que dans ce secteur dont l'importance économique ne cesse de croître – c'est devenu le premier poste des exportations américaines avant l'aérospatial avec plus de 100 milliards \$ -, les enjeux conduisent Jeremy Rifkin à penser que « la production culturelle est le stade suprême de la civilisation capitaliste et elle sera l'enjeu central du commerce mondial au XXI^e siècle ».

Le vrai combat de ceux qui veulent défendre la diversité culturelle en restant, volontairement ou non, dans la sphère marchande devrait donc porter sur la concentration et l'intégration verticale des entreprises. Tel n'est pas le cas, même pour l'Union européenne.

Contestable dans n'importe lequel secteur économique, et encore plus que dans le secteur informatique, un tel oligopole est doublement inacceptable dans le secteur culturel.

D'abord d'un point de vue économique, parce que l'on est en présence d'industries à rendement croissant¹⁶ : un film ne coûte pas plus cher à produire qu'il soit vu par cent mille ou dix millions de spectateurs.

Mais surtout parce que les œuvres culturelles ont une nature indissociablement duale : à la fois produits échangeables et expressions d'identité qu'elles contribuent à former. Ce ne sont pas d'abord des marchandises, ce sont bien des images, des concepts, des valeurs, une vision du monde qui circulent sur les ondes et les écrans à l'échelle mondiale, en direct et en continu. Parler des « industries de l'imaginaire »¹⁷ plutôt que des industries culturelles permet de mieux réaliser que la culture ne peut être réduite à l'échange numérisé de « bits », ni à une série de produits de divertissement, même si elle doit désormais évoluer et s'exprimer dans cet univers de communication. Les identités culturelles sont aujourd'hui largement façonnées par des médias détachés des contraintes territoriales et par la multiplication des biens et services culturels. Ainsi que le reconnaît David Puttnam, ancien président de Columbia Pictures, le cinéma et

la télévision « modèlent des attitudes, font naître des conventions de style, de comportement et ce faisant, réaffirment ou discréditent les valeurs plus générales de la société... Un film peut refléter ou saper notre sentiment d'identité en tant qu'individus et en tant que nations »¹⁸. Une étude réalisée par des chercheurs de l'Université Columbia pendant 17 ans auprès de 707 familles, et récemment rendue publique, conclut que la télévision conditionne de manière certaine le développement de l'agressivité chez les adolescents et les adultes. Elle change de façon durable la perception qu'une personne peut avoir du monde.¹⁹

Voilà pourquoi, comme l'oligopole, les inégalités trop marquées dans les échanges culturels sont inacceptables. Aujourd'hui, même dans les pays européens, les écrans sont occupés dans des proportions allant de 65 à plus de 85% par des productions étrangères issues principalement des studios d'Hollywood. Si l'on peut invoquer la défense d'une industrie nationale pour imposer des quotas et des droits sur l'importation de l'acier, pour soutenir le secteur agricole, pour adopter des dispositions de «restriction volontaire» d'exportations de voitures japonaises vers l'Europe, ne devrait-il pas a fortiori être plus justifié d'adopter des mesures visant à assurer une réciprocité minimale en matière culturelle, parce que ce sont des valeurs qui sont en jeu ? Une question permet d'illustrer la portée du déséquilibre actuel : d'où viennent aujourd'hui les valeurs, les rêves ou les héros des jeunes au Cameroun, au Brésil, en Allemagne ou au Japon : de la littérature ou de la culture locale ou des écrans ? N'est-ce pas d'ailleurs ce qui avait poussé les États-Unis à réclamer en 1950, lors des Accords de Florence signés sous l'égide de l'Unesco, une clause de sauvegarde suivant laquelle l'importation des biens culturels ne devait pas entraver la production nationale ?

Quelle signifie cette analyse pour la défense et la promotion du pluralisme culturel ?

Il faut commencer par distinguer diversité et pluralisme, non par coquetterie intellectuelle mais pour bien traduire une analyse différente qui justifie une autre stratégie politique. La diversité est la condition du vivant, c'est une donnée de la nature. La culture n'est pas une sorte d'entité réifiée, ni même un «bien public global» comme l'environnement par exemple, c'est le résultat constant de choix individuels et collectifs. Promouvoir le pluralisme culturel, ce n'est donc pas seulement défendre un statut commercial exceptionnel pour les produits et services culturels, ou le droit des États à adopter leurs politiques culturelles. Ce n'est pas non plus défendre une sorte d'apartheid culturel qui consacrerait les frontières entre les cultures dans une sorte de statu quo territorial fictif. Les cultures vivent de l'ouverture et des interactions. *Promouvoir le pluralisme culturel doit donc consister à défendre l'ouverture maîtrisée, le droit de pouvoir, dans le respect de valeurs fondamentales soumises à la pensée critique et dans le respect des autres, exercer ses choix individuels et collectifs dans des conditions suffisantes d'autonomie et sans contraintes ou conditionnements extérieurs déterminants, y compris dans la possibilité de produire et d'échanger ses diverses formes d'expression culturelle.* C'est donc l'enjeu primordial de tout développement humain et la condition première de la mondialité maîtrisée. C'est un combat universel qui n'a d'autre adversaire que l'hégémonie absolument inacceptable lorsqu'elle touche l'imaginaire, et qui refuse l'instrumentalisation des cultures au service des rapports de force dans une bataille pour la conquête des esprits. Le libre choix ne relève pas du seul marché. Dans le cas des choix culturels, c'est une question qui relève du politique qui n'est plus l'affaire des seuls États.

La défense du pluralisme culturel qui est l'écosystème humain ne peut donc se limiter au combat valable pour l'exception culturelle ni aux efforts louables déployés pour la mise en place d'un «instrument international» lié à la diversité culturelle. En rester là conduirait, bien involontairement sans doute, à laisser en fait aux forces du marché le soin de régler les échanges entre les sociétés et les cultures.

3- Par quels moyens assurer la promotion du pluralisme culturel :un régime spécifique et une nouvelle instance politique

Dans une perspective stratégique liée à l'action, comment tirer les conséquences pratiques des constats précédents ? Comment assurer la place et le rôle des entités géoculturelles dans la gouvernance globale ? Compte tenu du rôle des médias dans les interactions entre les cultures, comment concilier les exigences de la logique du marché avec celles de la logique des identités qui appellent de réelles interactions et non des flux à sens unique ?

Le défi posé par le pluralisme culturel face à la mondialisation est comparable à celui de la construction européenne en 1945 ou de la défense de l'environnement engagé il y a quelques années. Il appelle vision, mobilisation et volonté politique. Il appelle un nouvel ordre du jour politique et une démarche démocratique renouvelée. Voici à cet égard, sommairement esquissée, une proposition articulée en quatre volets :

1) *Faire place aux enjeux géoculturels dans la gouvernance globale.* La dynamique mondiale s'est déjà largement affranchie du système westphalien interétatique unique. Il faut concevoir la gouvernance globale non sur le modèle d'un gouvernement mondial, mais comme l'articulation de la gouvernance aux divers échelons (local, national et extranational (régional et mondial). Et organiser son exercice comme l'art d'associer les divers acteurs à l'établissement d'un cadre d'exercice de leurs responsabilités respectives, sur le modèle de l'orchestre de jazz. En réalité, on est déjà en présence d'une série de régimes à géométrie variable suivant les enjeux : sécurité, commerce, environnement... Il faut sortir de l'économisme impérial. Et accepter que les entités géoculturelles, constituées par des choix en constante évolution, puissent constituer des aires d'échanges culturels privilégiés, avec leurs principes et leur organisation.

2) *Mettre sur pied un régime spécifique pour les interactions et les échanges interculturels.* Fondé sur cinq principes qui réconcilient la logique utilitaire du marché et la logique des identités : ouverture maîtrisée, multifonctionnalité (comme pour l'agriculture par exemple), responsabilité des divers acteurs, précaution (comme pour la santé, l'environnement), et réciprocité (principe propre à la sphère culturelle : tout le monde n'a pas de pétrole, mais chaque société a une culture qui assure sa cohésion et sa capacité d'interaction avec l'extérieur). Ces principes seront traduits dans des mesures permettant notamment de pallier aux déficits de réciprocité des flux d'échanges.

3) *Une instance politique nouvelle* qui fasse place à tous les acteurs concernés²⁰ suivant le principe de la reconnaissance mutuelle. Le premier article de la Charte de l'ONU parle des peuples pour les oublier aussitôt. L'Unesco conçue pour être représentative des sociétés et des cultures est devenue simplement interétatique. L'OMC se situe dans une logique purement commerciale incapable d'accepter la

primauté culturelle et les exigences de sécurité culturelle et de réciprocité fondée sur des critères qui ne sont pas économiques. Il faut donc un autre cadre pour faire droit aux réalités géoculturelles. Et envisager un fonctionnement fondé sur la co-décision et la co-régulation. Les questions de sécurité sont traitées au Conseil de sécurité de l'ONU qu'on n'arrive pas à réformer. Jacques Delors a proposé la mise sur pied d'un Conseil de sécurité économique et social qui resterait toutefois conçu suivant le modèle interétatique²¹. Pour les enjeux géoculturels, il faut envisager la mise en place d'un *Conseil mondial des cultures* chargé de superviser la mise en place et le fonctionnement du régime d'échanges interculturels qui tienne compte de la réalité des entités géoculturelles. Et dont la nature contractuelle respectera le rôle des divers acteurs (pouvoirs publics, acteurs civiques et sociaux, entreprises, experts).

4) *Une démarche démocratique* pour refonder la légitimité des décisions dans des débats publics entre les diverses «unités actives» concernées. Il faut sortir la gouvernance extranationale de son manque de légitimité et le politique de sa schizophrénie. Les mêmes gouvernements, sans avoir sollicité ni reçu aucun mandat explicite à cet égard, signent à l'Unesco une déclaration universelle sur la diversité culturelle dont la portée pratique est aléatoire, pendant qu'ils confient par ailleurs à l'OMC les instruments pour poursuivre la libéralisation culturelle. Sur les enjeux qui concernent au premier chef les sociétés, on ne peut plus accepter les méthodes de négociations bureaucratiques secrètes. Il faut reconnaître le rôle des divers acteurs, éviter de diaboliser l'entreprise ou de sacraliser l'État, et organiser des Forums publics où les divers acteurs concernés pourront discuter des enjeux en cause, tenter de concilier leurs intérêts pour chercher à convenir d'un cadre permettant à chacun d'exercer ses responsabilités de façon efficace. L'association internationale PlanetAgora propose d'expérimenter un tel forum en utilisant les possibilités d'Internet.

À moins d'accepter les risques du darwinisme culturel ou de l'hégémonie des cultures qui disposent des moyens les plus puissants, on ne peut accepter de voir «le déclin des différences culturelles comme la mesure du progrès de la civilisation et un signe tangible de communications et de compréhension améliorées».²² Le défi du pluralisme culturel, c'est d'apprendre à vivre ensemble à l'ère planétaire en trouvant les moyens d'assurer des échanges équilibrés entre les sociétés et les cultures égales en dignité en même temps que capables de s'interroger constamment de façon critique sur leurs valeurs, leurs pratiques et leur adaptation aux conditions changeantes du monde. Pour vivre ensemble, on ne peut s'enfermer et il ne suffit pas de commercer. La sécurité culturelle n'est pas moins stratégique que la sécurité physique ou économique. Il faut donc composer avec les enjeux liés aux identités, c'est-à-dire respecter réellement les multiples façons de vivre la modernité²³ de la condition humaine. Voilà sans doute l'un des défis majeurs à relever et qui exige de tous des efforts pour renouveler aussi bien la réflexion que l'action afin de construire un véritable ordre cosmopolitique dans lequel le projet national ne sera pas dépassé mais devra être redéfini et articulé par rapports aux autres projets politiques, économiques et culturels.

¹ Le terme «supranational» peut facilement connoter une fausse supériorité par rapport au «national» cependant que «post-national», utilisé notamment par Jürgen Habermas, peut porter à penser que le projet national est dépassé, ce qui ne me semble nullement le cas. Jürgen Habermas, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*. Traduction française, Paris, Fayard 2000.

² Voir notamment Dominique Schnapper, «Comment reconnaître les droits culturels?» dans «Comprendre les identités culturelles», *Revue de philosophie et de sciences sociales*, Paris, PUF, 2000, p. 253. De son côté, pour dépasser ce qu'il appelle «le paradoxe libéral» qui a associé historiquement les valeurs universelles de liberté et d'égalité au particularisme de l'État-nation, Michel Seymour propose de reconnaître les droits collectifs des peuples comme des principes fondamentaux inaliénables tout comme les droits et libertés individuels. «Le libéralisme, la politique de reconnaissance et le cas du Québec», p. 127.

³ Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*. Traduction française, Paris, Odile Jacob, 1997. Son premier article sur ce sujet a été publié dans la revue *Foreign Affairs*, 72,3, été 1993. On peut avoir l'impression que ceux qui le critiquent caricaturent parfois sa pensée. Car il écrit aussi : «La croyance occidentale dans la vocation universelle de sa culture a trois défauts. Elle est fautive. Elle est immorale. Elle est dangereuse. Il faudrait admettre que toute intervention de l'Occident dans les affaires des autres civilisations est probablement la plus dangereuse cause d'instabilité».

⁴ On pourrait rapprocher, sans les confondre, ce concept du «McWorld» de Benjamin Barber dans *Djihad vs McWorld. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*. Traduction française, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

⁵ Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*. Reading, Addison Wesley, 1997.

⁶ Ole Weaver, «Societal Security : the Concept », in Ole Weaver et al., *Identity, Migration and the New Security Agenda en Europe*. London, Pinter, 1993.

⁷ « La sécurité nationale et notre sécurité économique sont étroitement liées». Mickey Kantor, secrétaire au commerce, «Bribery and Corruption Impeding Us Business», USIS, March 6, 1996. Et du même : « Nous ne pouvons plus désormais séparer le succès économique de l'Amérique de ses intérêts stratégiques et politiques sur son territoire et à l'étranger. Maintenir l'Amérique économiquement forte et dynamique est et restera une question de sécurité nationale» «US Must Continue to Insist on Fair Trade» USIS, June 4, 1996.

⁸ James P. Rubin, «Americans Can Keep on Championing Democracy Around the World», *International Herald Tribune*, October 15, 2000.

⁹ «The Erosion of American National Interests », *Foreign Affairs*, no 78, 5, Sept-October 1997.

¹⁰ Certains n'hésitent pas à parler de la bataille pour la conquête des esprits évoquée jadis par Gramsci «si vous pouvez occuper la tête des gens, leur cœur et leurs bras suivront». Lire Antony J. Blinken, (ancien membre du Conseil national de sécurité des États-Unis) «Now the U.S. Needs to Win the Global War of Ideas », *International Herald Tribune*, December 8, 2001

¹¹ Entretien avec Justin Vaysse sous le titre «Pax romana, pax americana», *Le Monde des débats*, juillet-août 2001.

¹² Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie*. Traduction française Paris, La Découverte, 2000.

¹³ «La quête d'identité – ou le besoin de reconnaissance – contribue aussi puissamment qu'ele changement techno-économique à modeler l'Histoire» soutient Manuel Castells, *L'ère de l'information, tome 1, La société en réseau*, Traduction française, Paris, Fayard, 1998, p. 25. Le deuxième tome s'intitule *Le Pouvoir des identités*. 1999. Il est intéressant de noter que Francis Fukuyama, l'auteur de «La Fin de l'Histoire» reconnaît que «l'économie n'est pas la seule force qui conduit l'histoire humaine. Il y a aussi le besoin de reconnaissance», *Le Monde des débats*, juin 1999.

¹⁴ *Esprit*, mars-avril 2002, p.38 dans le dossier «Quelle culture défendre?», l'article de Padis est intitulé «Le débat sur la culture et sur ses lignes Maginot».

¹⁵ En comparant le chiffre d'affaires des grandes multinationales et le PNB des pays les plus riches, on arrive au résultat suivant : 51 sont des sociétés de capitaux, 49 sont des États. Anderson Sarah and Cavanagh John, *TOP 200. The Rise of Corporate Global Power, Institute for Policy Studies*, www.ips-dc.org December 4, 2000.

¹⁶ Elie Cohen, *L'ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*. Paris, Fayard, 2001, p. 111-117.

¹⁷ Patrice Flichy, *Les industries de l'imaginaire*. Grenoble, PUG, 1980.

¹⁸ «Témoignage», dans «*Quelle diversité face à Hollywood ?* », Paris, Cinémaction, Hors-série 2002 sous la coordination de Thomas Paris, p. 20.

¹⁹ Citée dans le magazine *TéléObs-cinéma* no 1954, 18-24 avril 2002

²⁰ Ce que Thierry de Montbrial désigne comme les «unités actives» . *L'action et le système du monde*. Paris, Paris, PUF, 2002, p.95.

²¹ «Pour un Conseil de sécurité économique», *Le Nouvel Observateur*, 25 juin 1998 et 17 septembre 1999. Cette suggestion a été reprise notamment par le Congrès de l'Internationale socialiste en octobre 2001.

²² David Rothkopf, article cité, p. 40.

²³ Shmuel N. Eisenstadt a développé le concept de «modernités multiples». *The Dialogue Between Cultures or Between Cultural Interpretations of Modernity. Multiple Modernities on the Contemporary Scene*. Communication au colloque sur le dialogue interculturel, Bruxelles, mars 2002
http://europa.eu.inter/comm/education/ajm/dialogue/index_en.html